

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D' URBANISME, PLAN DIRECTEUR DE
L'ARRONDISSEMENT VILLERAY / SAINT-MICHEL / PARC EXTENSION (CO 92 03386)**

VU l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

À la séance du....., le conseil de la Ville décrète:

1. Le plan intitulé «L'affectation du sol» du Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Villeray / Saint-Michel / Parc Extension (CO 92 03386) est modifié par le remplacement d'une partie de l'aire d'affectation «industrie légère» située sur la rue Hutchison entre la rue Jean-Talon et l'avenue Beaumont par une aire d'affectation «habitation», tel qu'illustré à l'annexe 1 du présent règlement.

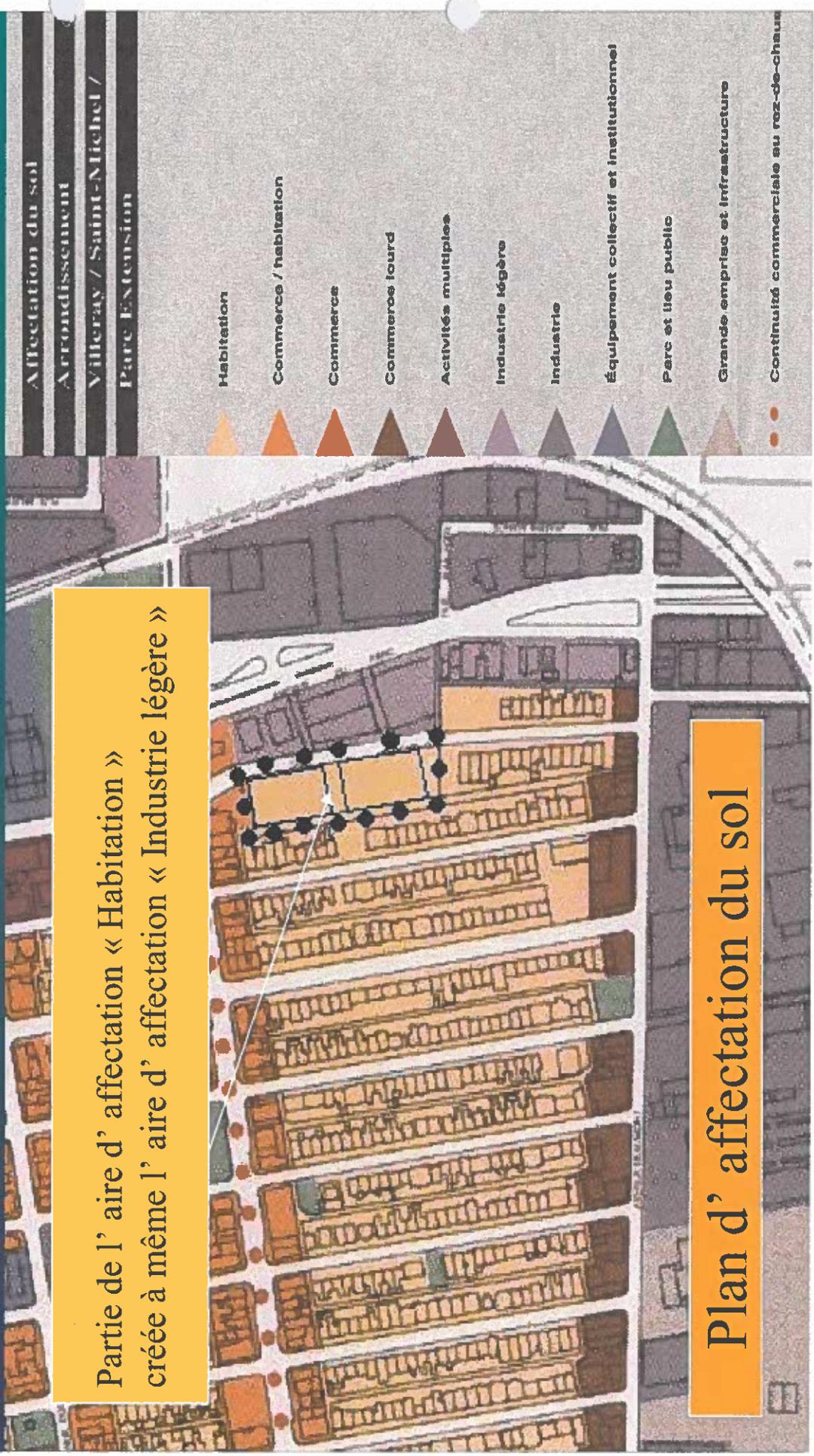
2. Le plan intitulé «Les limites de hauteur et de densité» est modifié par le remplacement des catégories 5A et 8A situées sur la rue Hutchison entre la rue Jean-Talon et l'avenue Beaumont par la catégorie 9B, tel qu'illustré à l'annexe 2 du présent règlement.

ANNEXE 1

Extrait du Plan d'urbanisme, Plan directeur de
l'arrondissement Villeray/ Saint-Michel/ Parc-Extension
(C092 003383)

Partie de l'aire d'affectation « Habitation »
créée à même l'aire d'affectation « Industrie légère »

Plan d'affectation du sol



ANNEXE 2

Extrait du Plan d'urbanisme, Plan directeur de l'arrondissement Villeray / Saint-Michel / Parc-Extension (CO92 003386)



Partie du plan des limites de hauteur et densité passant des catégories « 5A » et « 8A » à la catégorie « 9B ».

Plan des limites de hauteur et de densité

Limites de hauteur et de densité
 Arrondissement
 Villeray / Saint-Michel /
 Parc-Extension

TERRAIN	HAUTEUR		DENSITÉ MAXIMUM		INTENSITÉ
	Min.	Max.	Min.	Max.	
1	3,0	9,0	1	1,0	Faible
2	5,5	9,0	2	1,5	
3	3,0	12,5	1	2,0	Moyenne-faible
4	-	-	-	2,0	
5	5,5	12,5	2	2,0	Moyenne
6	5,5	18,0	2	2,0	
7	5,5	18,0	3	2,5	Moyenne
8	5,5	23,0	2	3,0	
9	8,5	23,0	3	3,5	Élevée
10	8,5	27,0	3	4,0	
11	8,5	30,0	3	4,5	Élevée
12	8,5	36,0	3	5,0	

Parc et lieu public
 Équipement collectif et institutionnel
 Limite de secteur
 Limite de l'arrondissement
 Limite municipale